

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Chul : un nouveau-né volé, deux versions des faits !

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

L'HISTOIRE semble se répéter au Centre hospitalier universitaire de Libreville (Chul). Une Gabonaise de 34 ans, Salomé Oye Engongah, s'est fait voler son nouveau-né de sexe féminin à la maternité A de cette structure hospitalière publique. Selon des informations recueillies auprès d'une source proche de la mère du bébé, dans la journée de samedi 4 décembre, pendant que la jeune femme se reposait, une inconnue serait entrée discrètement dans sa chambre et a enlevé son bébé. Avant de s'évanouir dans la nature. C'est en se reveillant que Salomé Oye Engongah constate l'absence de son enfant et donne aussitôt l'alerte.

Au Chul, où nous sommes rendus hier dans la matinée pour recueillir les explications précises sur ce nouveau cas d'insécurité

dans cet hôpital, malheureusement aucun interlocuteur n'a voulu témoigner sur le sujet. Pas même l'agent du service de la communication qui, curieusement n'était pas sur place. Conduits chez le directeur général adjoint par une secrétaire, le cadre a clairement refusé de nous répondre. Renvoyant la charge au responsable du service de la communication, pourtant absent à ce moment là.

Mais qu'à cela ne tienne, une note relatant les faits et signée de la direction générale a tout de même été publiée sur la page Facebook de l'hôpital. Selon cette note, dame Salomé Oye Engongah, alors qu'elle s'apprêtait à sortir de l'hôpital dans la journée de samedi, a confié son nouveau-né à une femme qu'elle aurait présentée au préalable comme sa tante au personnel de santé. Le temps pour elle d'aller régler les formalités de sa sortie. Profitant de l'inattention de la maman, la



Photo : Abel Eyeghe

La sécurité au Chul, un aspect qui laisse perplexe.

dame s'est fondue dans la nature avec l'enfant. Aussitôt, la mère du bébé a alerté le personnel de santé sur cette disparition. C'est ainsi que les premières recherches ont démarré. D'abord, au sein de la maternité de l'hôpital, puis dans les environs. Mais

en vain.

"Semblant d'être dans la panique et le désarroi, dame Salomé Oye Engongah dira par la suite, au grand étonnement des équipes médicales et de sa voisine de chambre, que la rapteuse (sic), pourtant préalablement pré-

sentée comme sa tante, lui était totalement inconnue", indique le communiqué.

Deux versions des faits totalement contradictoires que seule l'enquête ouverte par les forces de sécurité va devoir clarifier. Affaire à suivre.

Le clin d'œil de **Lybek**



Mouila : puits de la mort, le Parquet sur les dents

F.N
Mouila/Gabon

Le procureur de la République près le tribunal de première instance de Mouila, Roger Darmel Nguema Ondo, vient d'effectuer une descente dans les différents quartiers du chef-lieu de la province de la Ngounié, en compagnie du maire Jean-Norbert Diramba. Objectif : sensibiliser les chefs de quartier à la recrudescence des morts par noyade d'enfants généralement âgés de 2 à 4 ans dans les puits, les fosses septiques et autres trous destinés aux latrines à ciel ouvert. Aussi, les auxiliaires de commandement ont-ils été instruits par les autorités, d'inverser la tendance face à cette situation à l'origine de 5 morts en l'espace d'un mois. A charge donc pour ces interlocuteurs des pouvoirs publics locaux, dans un premier temps, de relayer le message auprès des populations en général et des propriétaires des puits non sécurisés en particu-



Photo : Felicien Ndong

Le procureur Roger Darmel Nguema Ondo (blouson) et le maire Jean-Norbert Diramba face au chef Mousseliki.

lier par rapport au phénomène devenu critique. Dans un second temps, les chefs de quartier vont dresser des listes exhaustives des propriétaires des puits présentant un danger permanent. Ces listes seront ensuite remises aux maires d'arrondissement qui les transmettront à leur tour à qui de droit.

Un délai sous huitaine a été accordé aux détenteurs des puits pour donner un " nouveau visage à ces ouvrages de la mort ". D'autant que le procureur de la République a prévenu que les in-

délicats seront pénalement sanctionnés, conformément à la loi qui prévoit un emprisonnement allant à plus 5 ans et une amende de 5 millions au plus.

L'Hôtel de Ville a, par la voix du maire Jean-Norbert Diramba, pris la responsabilité d'aider les populations vulnérables et démunies. En les aidant à sécuriser leurs points d'eau. Et si les autorités ont rappelé aux chefs la possibilité offerte aux populations de disposer des puits, la seule condition est bien sûr que ceux-ci soient sécurisés.